

# «LE PROJET PERSONNALISE»

## 1- PRESENTATION ET CONTENU

La prise en compte des attentes de la personne dans la démarche de projet personnalisé se réfère directement à la recommandation-cadre de l'ANESM sur la Bienveillance et s'inscrit dans le droit fil des principes de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Cette formation vise à favoriser l'expression et la participation de l'utilisateur dans la conception et la mise en oeuvre du projet qui le concerne.

## 2- OBJECTIFS

- Maîtriser la méthodologie de mise en place du projet personnalisé à partir de l'évaluation des besoins des usagers
- Développer des compétences en management de projets personnalisés
- Fédérer l'ensemble du personnel et créer une dynamique autour de la mise en place du projet personnalisé centré sur les personnes bénéficiaires

## 3- DEMARCHE PEDAGOGIQUE

- Apport de concepts et méthodes de la part du consultant, références faites à la pratique quotidienne et au vécu des participants.
- Echanges d'expériences.

## 4- PUBLIC ET PRE-REQUIS

- Professionnels de structures médico-sociales
- 15 personnes maximum.
- Aucun pré-requis pour suivre la formation

## 4- DUREE ET COÛT

- 3 jours soit 21 heures, 990,00 euro/stagiaire
- PROCHAINE SESSION : nous contacter

En conformité avec la loi n°2009-1437 du 24/11/2009 art.51 L6353-1 modifié du code du travail, une attestation de formation précisant notamment les objectifs, la nature, les résultats de l'évaluation des acquis et la durée de la session sera remise au bénéficiaire à l'issue de la prestation.



AB Conseil

### AB CONSEIL

18 avenue de la République  
62420 Billy-Montigny  
Tél : 06 75 82 43 41

Mail : [abconseil62@gmail.com](mailto:abconseil62@gmail.com)  
[www.ab-conseil.com](http://www.ab-conseil.com)

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32 62.02783.62 auprès du Préfet de région Nord-pas-de-Calais-Picardie